

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trois avril,
A 18 heures,

Le soussigné :

Monsieur Bruno GIRAVALLI,

Agissant en qualité de cogérant de la société **A.R.EX**, société à responsabilité limitée au capital de 2 300 euros, divisé en 2 300 parts sociales de 1 euro chacune, rappelle :

- Qu'aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du **03 avril 2026**, la collectivité des associés a :
 - Constaté le projet de cession par la société **SUD INVESTISSEMENTS** de **1 310** parts sociales, numérotées de 1 à 1 310, lui appartenant dans la Société, au profit de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENT BRUNO GIRAVALLI « SIBG »,
 - Constaté le projet de cession par **Madame Alicia TAWIL** des **100** parts sociales, numérotées de 2 001 à 2 100, lui appartenant dans la Société, au profit de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENT BRUNO GIRAVALLI « SIBG »,
 - Constaté le projet de cession par **Monsieur Arnaud TAWIL** des **100** parts sociales, numérotées de 2 101 à 2 200, lui appartenant dans la Société, au profit de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENT BRUNO GIRAVALLI « SIBG »,
 - Constaté le projet de cession par **Monsieur Alexandre TAWIL** des **100** parts sociales, numérotées de 2 201 à 2 300, lui appartenant dans la Société, au profit de la société SOCIETE D'INVESTISSEMENT BRUNO GIRAVALLI « SIBG »,
 - Donné son agrément auxdites cessions, et agréé la société **SOCIETE D'INVESTISSEMENT BRUNO GIRAVALLI « SIBG »** en qualité de nouvelle associée, sous réserve de la réalisation des cessions,
 - Décidé que la répartition du capital serait de plein droit modifiée comme suit à l'issue des cessions :
 - La société **SOCIETE D'INVESTISSEMENT BRUNO GIRAVALLI « SIBG »**, titulaire de **1 610** parts sociales, numérotées de 1 à 1 310 et de 2 001 à 2 300,
 - La société **SUD INVESTISSEMENTS**, titulaire de **690** parts sociales, numérotées de 1 311 à 2 000,
- Que suivant acte sous signature privée signé électroniquement en date du **03 avril 2026**, Madame Alicia TAWIL, Monsieur Alexandre TAWIL, Monsieur Arnaud TAWIL et la société SUD INVESTISSEMENTS, cédants, ont cédé à la société SOCIETE D'INVESTISSEMENT BRUNO GIRAVALLI « SIBG », cessionnaire, **1 610** parts sociales leur appartenant dans la Société, dans les proportions sus-indiquées,
- Qu'un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le **03 avril 2026** contre remise par un gérant d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification de la répartition du capital social et, en conséquence, la modification de l'article **8** des statuts sont devenues définitives à la date prévue, soit le **03 avril 2026**, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le cogérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Bruno GIRAVALI
Cogérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.